

MISE EN VALEUR D'UN SITE PATRIMONIAL AU SEIN D'UN PROJET RÉSIDENTIEL



1. Historique du site
2. Recommandations suite à l'Énoncé patrimonial
3. Traduction des recommandations en outils règlementaires
4. État du projet

Localisation

1. HISTORIQUE

2. ÉNONCÉ

3. OUTILS

4. PROJET



Institution des sourds-muets

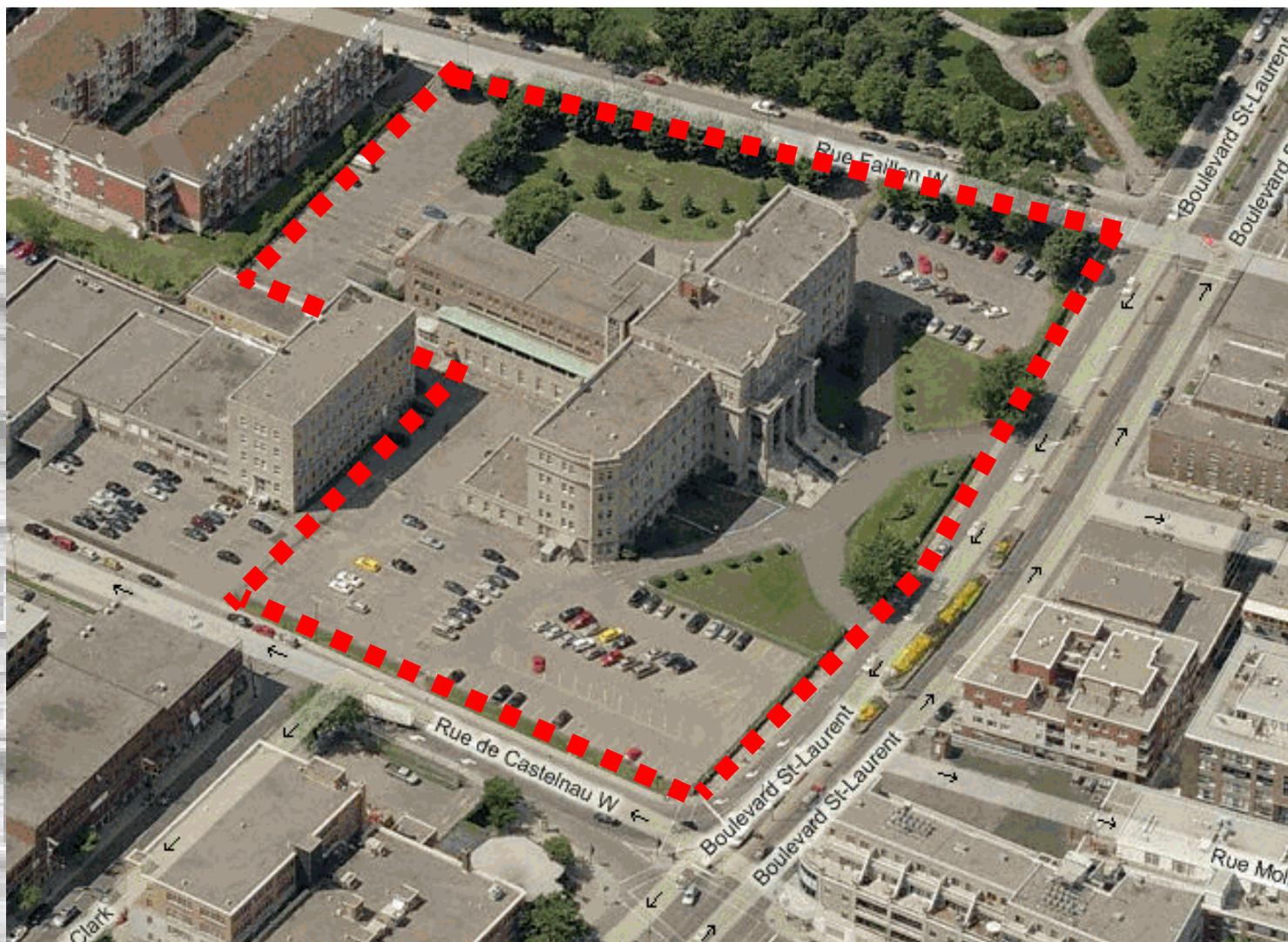
Site avant transformation

1. HISTORIQUE

2. ÉNONCÉ

3. OUTILS

4. PROJET



Institution des sourds-muets

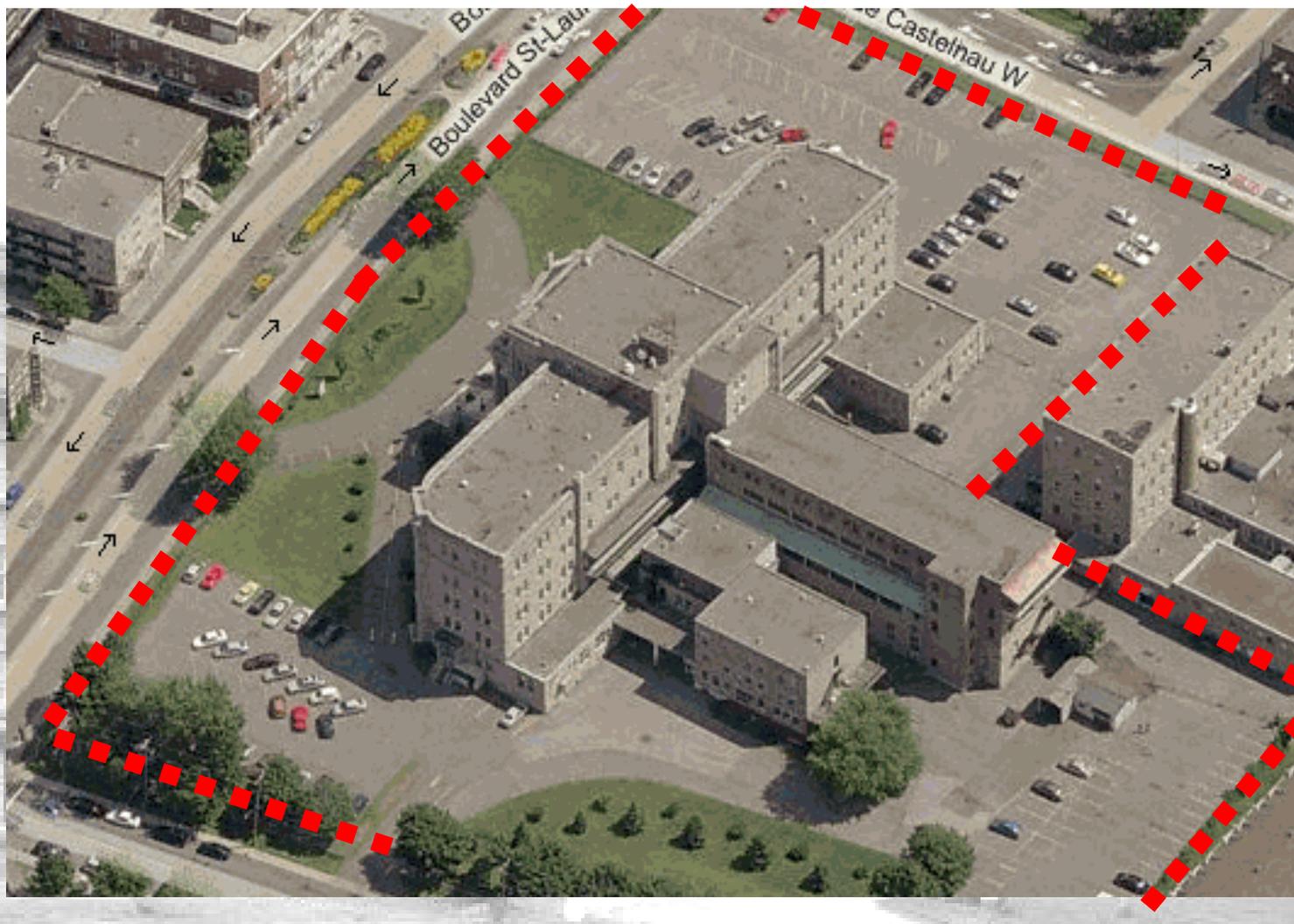
Site avant transformation

1. HISTORIQUE

2. ÉNONCÉ

3. OUTILS

4. PROJET



Institution des sourds-muets

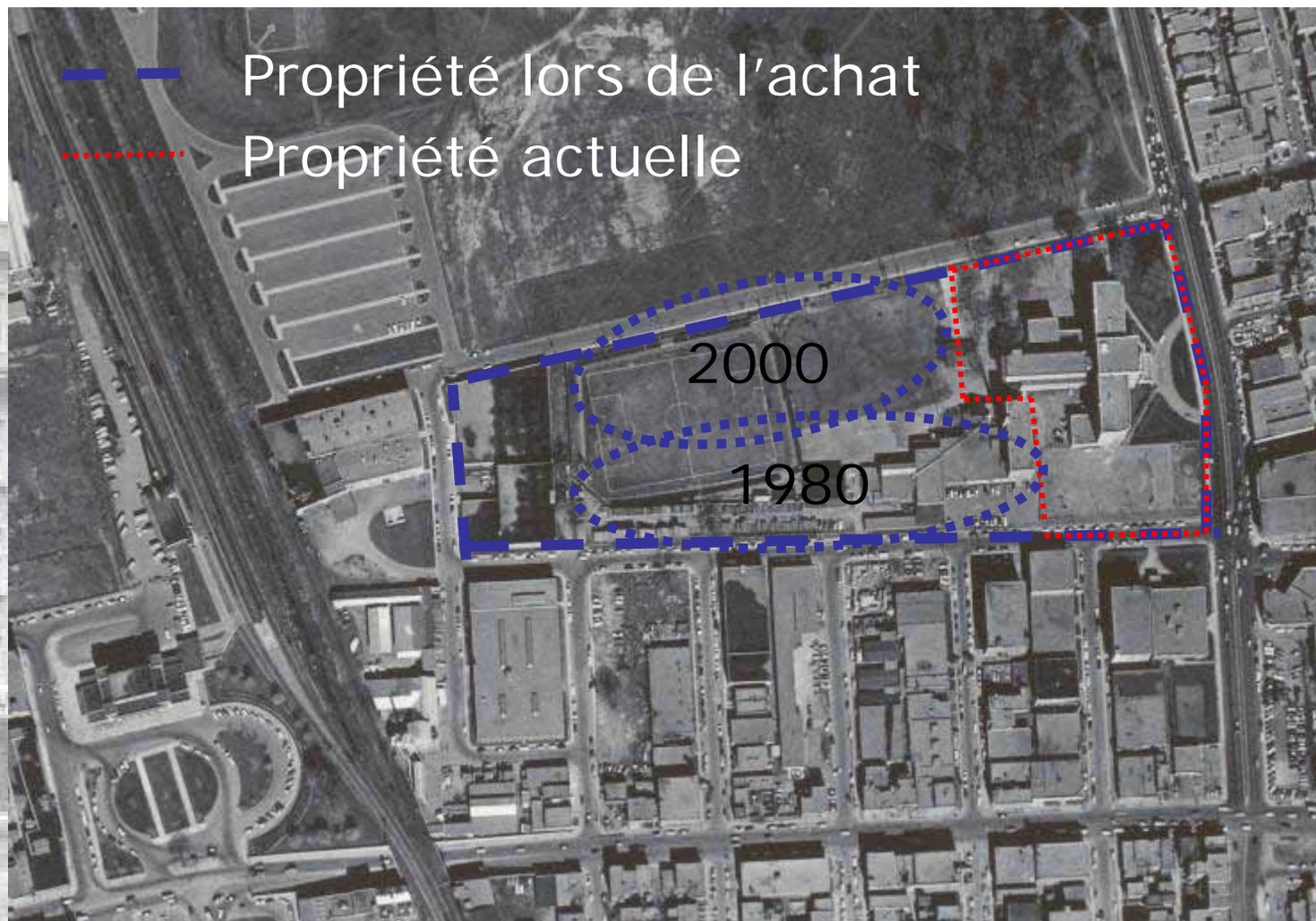
Phases de développement du site

1. HISTORIQUE

2. ÉNONCÉ

3. OUTILS

4. PROJET



Institution des sourds-muets

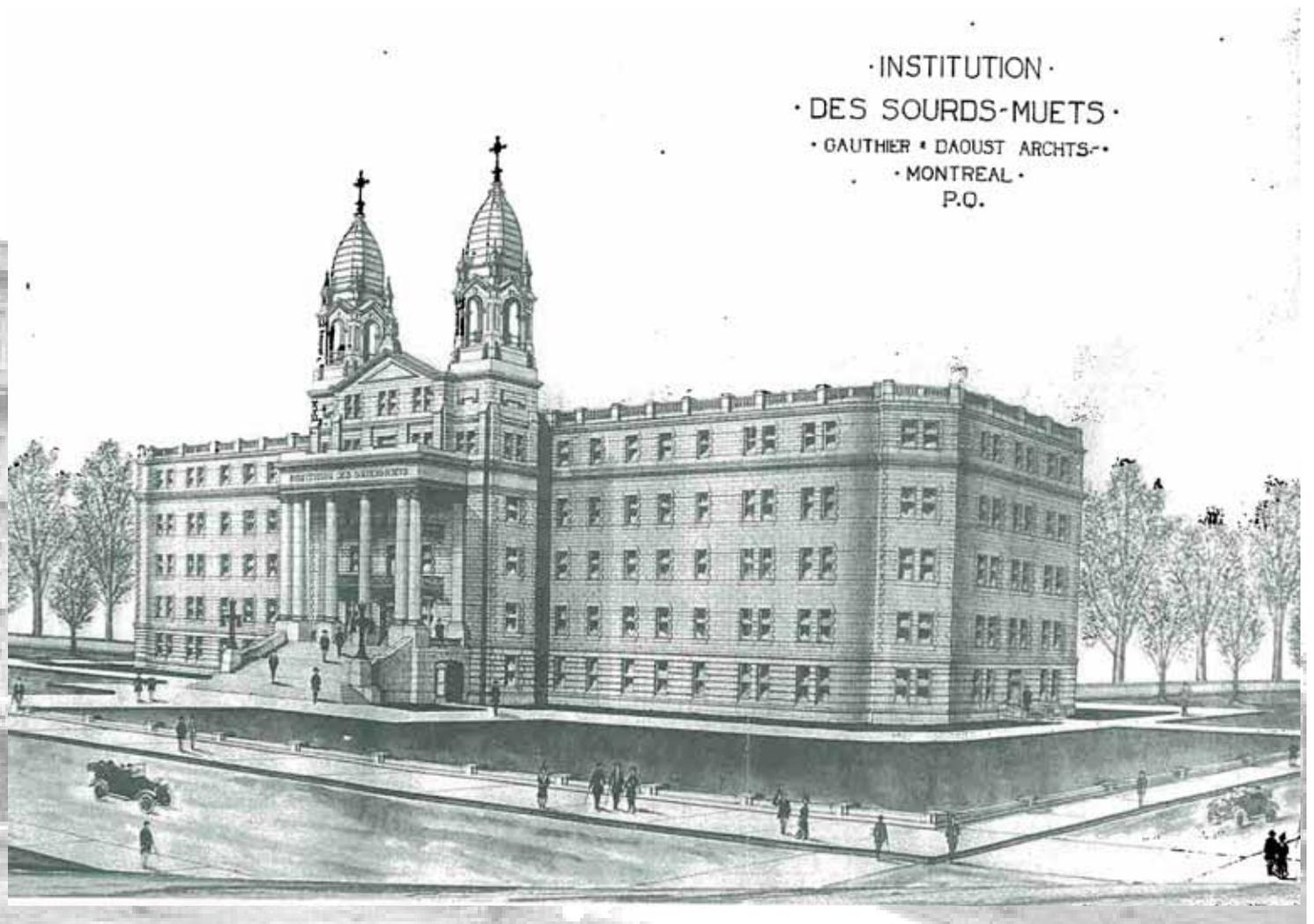
Plan d'origine

1. HISTORIQUE

2. ÉNONCÉ

3. OUTILS

4. PROJET



Institution des sourds-muets

Bâtiment - 1930

1. HISTORIQUE

2. ÉNONCÉ

3. OUTILS

4. PROJET



Institution des sourds-muets

Bâtiment - 2011

1. HISTORIQUE

2. ÉNONCÉ

3. OUTILS

4. PROJET



Institution des sourds-muets

Parties du bâtiment avant le projet

1. HISTORIQUE

2. ÉNONCÉ

3. OUTILS

4. PROJET



Institution des sourds-muets

Recommandations de l'Énoncé

Préservation et mise en valeur: 19 éléments

1. HISTORIQUE
 - Vise principalement le corps principal du bâtiment
 - Préséance de la volumétrie du corps principal du bâtiment

2. ÉNONCÉ

3. OUTILS

4. PROJET



Institution des sourds-muets

Recommandations de l'Énoncé

- Préservation de l'expression architecturale et des détails architecturaux

1. HISTORIQUE

2. ÉNONCÉ

3. OUTILS

4. PROJET



Institution des sourds-muets

Recommandations de l'Énoncé

Réhabilitation: 1 élément

1. HISTORIQUE • Plan classique intérieur du bâtiment principal d'origine

2. ÉNONCÉ

Commémoration: 3 éléments

- Patrimoine immobilier des clercs, extraction de pierre grise sur le site, usages historiques, éducatifs

3. OUTILS

Aucune exigence

4. PROJET

- Agrandissements arrière



Institution des sourds-muets

Outils règlementaires - Normatif

Principaux paramètres:

1. HISTORIQUE

- Encadrement de la démolition des annexes arrières

2. ÉNONCÉ

- Usage: résidentiels de «36 logements et plus»

3. OUTILS

- Implantation autorisée fixé par plan - Aucun bâtiment en cour avant face au boulevard Saint-Laurent

4. PROJET

- Stationnement souterrain
- Hauteur du bâtiment principal: 24,5 mètres
- Hauteur des nouveaux bâtiments à venir: 4 à 6 étages – 21 mètres

Institution des sourds-muets

Objectifs et critères

1. HISTORIQUE

2. ÉNONCÉ

3. OUTILS

4. PROJET

- Préserver le caractère monumental du bâtiment principal d'origine;
- Protéger les caractéristiques architecturales du bâtiment principal d'origine;
- Concevoir des aménagements paysagers et un aménagement du site de qualité supérieure, incluant des éléments de commémoration;
- Concevoir des bâtiments et des aménagements paysagers rencontrant les principes du développement durable.

Institution des sourds-muets

1. HISTORIQUE

2. ÉNONCÉ

3. OUTILS

4. **PROJET**



Institution des sourds-muets

1. HISTORIQUE

2. ÉNONCÉ

3. OUTILS

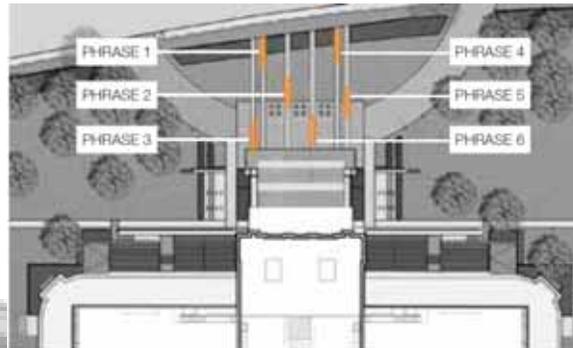
4. PROJET



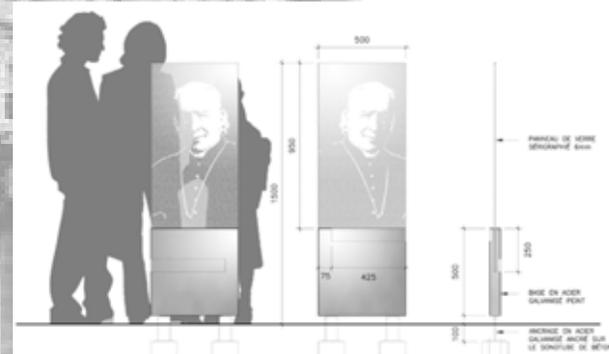
Institution des sourds-muets

Commémoration

1. HISTORIQUE



2. ÉNONCÉ



3. OUTILS

4. PROJET



Institution des sourds-muets

Travaux en cours

1. HISTORIQUE

2. ÉNONCÉ

3. OUTILS

4. **PROJET**



Institution des sourds-muets

Travaux en cours

1. HISTORIQUE

2. ÉNONCÉ

3. OUTILS

4. **PROJET**



Institution des sourds-muets

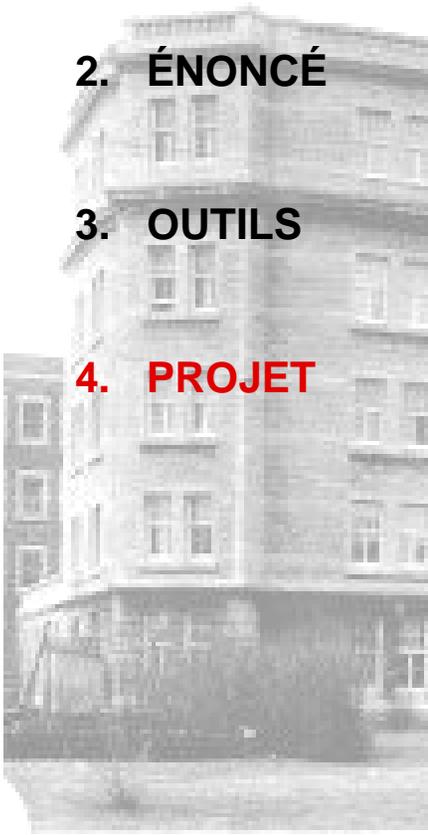
Travaux en cours

1. HISTORIQUE

2. ÉNONCÉ

3. OUTILS

4. **PROJET**



Institution des sourds-muets

Travaux en cours

1. HISTORIQUE

2. ÉNONCÉ

3. OUTILS

4. **PROJET**



Institution des sourds-muets

Phase 2 - Approuvée

1. HISTORIQUE

2. ÉNONCÉ

3. OUTILS

4. **PROJET**



Institution des sourds-muets

Phase 2 approuvée

1. HISTORIQUE

2. ÉNONCÉ

3. OUTILS

4. PROJET



Institution des sourds-muets

Synthèse du projet

1. Préservation du corps principal du bâtiment
2. Réaménagement du site permettant une réhabilitation du parvis et de la cour avant
3. Nouvelles constructions situées de part et d'autres et à l'arrière du corps principal, subordonnées à celui-ci
4. Signature architecturale sobre mais distincte
5. Usage: résidentiels de «36 logements et plus» - 350 logements prévus au total

Institution des sourds-muets

1. Interpelle de nombreux acteurs
2. Primordial d'effectuer la réflexion en amont du projet
3. Nécessite une ouverture et une facilité à communiquer de la part de tous les acteurs
4. Dans un contexte optimal, permet la bonification et l'encadrement de la conceptualisation d'un projet sur un site patrimonial